

> la lettre des résident es de meurthe & moselle HABITAT

Pour bien comprendre votre relevé de charges locatives

Le principe de la régularisation de charges consiste à rapprocher les dépenses engagées aux acomptes appelés pendant une même période et à répartir la différence entre les locataires. La période prise en compte pour les différents postes va de janvier à décembre 2020, au prorata du temps de présence effectif.

Comment lire votre relevé de charges locatives ?

Poste de dépense pour votre logement et immeuble

Montant total de la dépense du logement ou de l'immeuble

Base de répartition de la dépense en m² ou en nombre d'équipement ou selon les relevés de compteur

Total des bases du logement ou de l'immeuble

Désignation	Montant à répartir	Unité de répartition	Votre base	Total des bases	Jours de prés ence	Votre Quote- part	
ELECTRICITE RECUPERABLE EAU PROCES INDIVIDUELLE RECUPER EAU CHAUDE RECUPERABLE MOANGE RECUPERABLE DESINSECT CERAT CESINF RECUP DESINSECT TERAT CESINF RECUP DESINSECT TERAT CESINF RECUP CHAUFF COLL EF PARTI PAR COMPTEU NETTOYAGE RECUPERABLE COMMUNS NETTOYAGE RECUPERABLE COMMUNS LOC RELEVE COMPTEUR RAU FROIDE LOC RELEVE REPART CAL ORIFIQUE MAINTENANCE PLOMBER RE RECUPERA	1 547.16 3 534.96 3 486.04 77.55 163.96 7.28 4 139.51 9 558.87 742.55 5 889.80 4.02 664.68	SHCHG EAU FROIDE EAU CHAUDE Lot SHCHG Lot, S. HAB CALOR CORRIGE SHCHG CCEF RFC Lot	53.00 49.00 17.00 53.00 53.00 26437.10 90.00 53.00 1.00 53.00	594.00 857.00 357.00 30.00 1 594.00 1 594.00 390 378.57 2 655.00 1 594.00 1.00	241/241	51, 44 202, 12 166, 00 2, 39 5, 45 7, 28 137, 64 654, 12 25, 17 195, 17 4, 02 22, 61 32, 45	Temps de présence si différent de l'ann entière Dépenses de votre logement
ORDURE S MENAGERE S RECUP LOCAT Total des quote-parts	2 920.50	SHCHG	53.00			97.11 1 602.97	Total des dépenses de votre logement pour l'année
Total provisions appelées						1 916.02	Total des provisions
Nous vous devans						313.05	déjà versées
Facturation d'eau : Vos index deau 2020 sont (consommat Compteurs au froide conso: 49.00 (27 Compteurs au froide conso: 17.00 (1 Période chauffage : du 01.01.2020 Consultation des factures : du 17 ma Pour toute explication coniplémenta au numéro de téléphone suivant : 03	2.000 = 852.000-825.000) (2 7.000 = 34.000-17.000) 3u 26.05.2020 et 29.09.202 i au 18 juin 2021 de 9h à ire : vous pouvez contacte	2.000 = 874.000-852.000 0 au 31.12.2020 12h et de 14h à 16h					 Différence entre les dépenses et vos pro Détail des relevés d compteurs individu (eau et gaz)

Calcul de votre part de dépense :

montant à répartir A X votre base B

Total des bases **G**

jours de présence

Calcul de votre part de dépense chauffage :

montant à répartir A X votre base B Total des bases @

jours de présence chauffés jours de chauffe (241 jours en 2020)

Vous souhaitez avoir des explications?

Vous avez la possibilité d'obtenir des explications par téléphone (voir ci-contre). Nous organisons également une consultation pendant une période de 30 jours à compter de l'envoi du présent décompte. Par ailleurs, conformément à la réglementation* les pièces justificatives sont tenues à votre disposition dans des conditions normales durant 6 mois.

La facturation des charges locatives...

A l'issue de la période de consultation, la somme à vous rembourser sera déduite du loyer par nos soins sur votre avis d'échéance après déduction d'éventuels arriérés. Si vous avez une somme à régler, elle apparaîtra automatiquement sur votre avis et devra être payée le mois

Si vous n'êtes plus locataire de ce logement, les sommes qui vous sont dues seront remboursées par le service comptabilité de Meurthe & Moselle Habitat, par virement et dans un délai de 3 mois maximum, après déduction d'éventuels arriérés. Les sommes à régler à Meurthe & Moselle Habitat le seront auprès du service comptable - BP 80610 54010 NANCY CEDEX, lorsque vous aurez reçu votre avis d'échéance.

*article 23 de la loi n°89 - 462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi n°2014 - 366 du 24 mars 2014 (article 6)

Consultation des factures du 17/05/2021 au 18/06/2021

Pour toute explication complémentaire

Vous pouvez contacter le service des charges au numéro de téléphone suivant : 03 83 17 55 59 ou par mail à charges@mmhabitat.fr

(prise de rendez-vous et consultation des pièces justificatives)

de 9H à 12H et de 14H à 16H